



LES NOUVELLES SYNDICALES DU MORBIHAN

«Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » **Jean Jaurès**

N° 98 octobre 2025

CPPAP N° 0525 S 07242

Directeur de la publication :
Pierrick SIMON

Tél: 02.97.37.66.10
Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : contact@fo56.fr
www.fo-56.fr

Prix : 0,25 €

SOMMAIRE

Appel aux dons pour Cécile et Jacques	p 2
Edito	p 3
Déchiffrer la sécu	p 4-7
Calendrier des formations syndicale 2026	p 9
Manifs	P 10-12
Communiqué SNMHFO	p 14-15
Communiqué FO SPS	p 16-17
Afoc56	p 18-19
Lecornu, le PS, la CFDT	p 21
Le PLF 2026, c'est ça	p 22
Hommage	p24



*La Sécu : un héritage
pour l'avenir*

POUR LA LIBÉRATION DE CÉCILE KOHLER ET JACQUES PARIS OTAGES EN IRAN



APPEL AUX DONNS



**Après 3 ans et demi de combat pour les faire libérer,
NOS RESSOURCES SONT EPUISÉES.**

**Pour continuer à porter la voix de Cécile et Jacques,
otages depuis le 7 mai 2022, soutenez nos actions.**

Ne les laissons pas tomber dans l'oubli.

libertepourcecile.com



EDITO

PIERRICK SIMON
Secrétaire Général
FO56

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ, DÉFENDRE LA SÉCU

En cette période d'**instabilité politique** où la durée de vie des gouvernements se compte en heure, ou celle des premiers ministre se compte en jour, il me paraît essentiel de revenir aux fondamentaux et plus que jamais rappeler nos revendications :

En premier lieu celle d'une **augmentation généralisée des salaires, traitements, retraites, pensions, minimas sociaux**. Dans l'excellent document confédéral consacré à la **sécu**, publié page 4 et 5 de ce numéro des Nouvelles Syndicales, on apprend que **le déficit de la branche famille est la résultante du versement de la prime d'activité**.

En d'autres termes **ce sont une partie de nos cotisations sociales et de nos impôts** (CSG, RDS) qui servent, dans un effort de solidarité à palier la faiblesse des salaires. Une véritable augmentation des salaires, **un véritable « coup de pouce » au SMIC comme nous le revendiquons, mettrait fin à ce déficit**.

En second lieu, **l'arrêt des exonérations de cotisation sociales patronales**. Le montant de ces exonérations est estimé pour 2024 est de **80 milliards** alors que le déficit de la branche maladie est estimé à **16 milliards** pour la même année.

Mettre fin à ces exonérations permettrait le rétablissement de l'équilibre budgétaire de la sécu, éviterait les mesures de déremboursement annoncées dans le cadre du plan Bayrou, permettrait

d'annuler celles passées, **de rétablir la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 années de cotisations sociales**.

CONTRAIREMENT À LA CFDT, NOUS N'AVONS PAS RENONCÉ À COMBATTRE LA RETRAITE À 64 ANS !

Lutter contre l'austérité et ses conséquences, c'est aussi **défendre la sécu, conquête sociale majeure pour les travailleurs**. Peut-être est-ce, parce que nous sommes à l'origine de cette conquête, au travers du formidable travail accompli par nos camarades **Georges Buisson et Alexandre Parodi** que nous sommes viscéralement attachés à cette institution ?

Refuser les politiques d'austérité, défendre la sécu ne pourra se faire qu'au travers de la **grève reconductible** et non celle saute mouton. **La grève ne se décrète pas.**

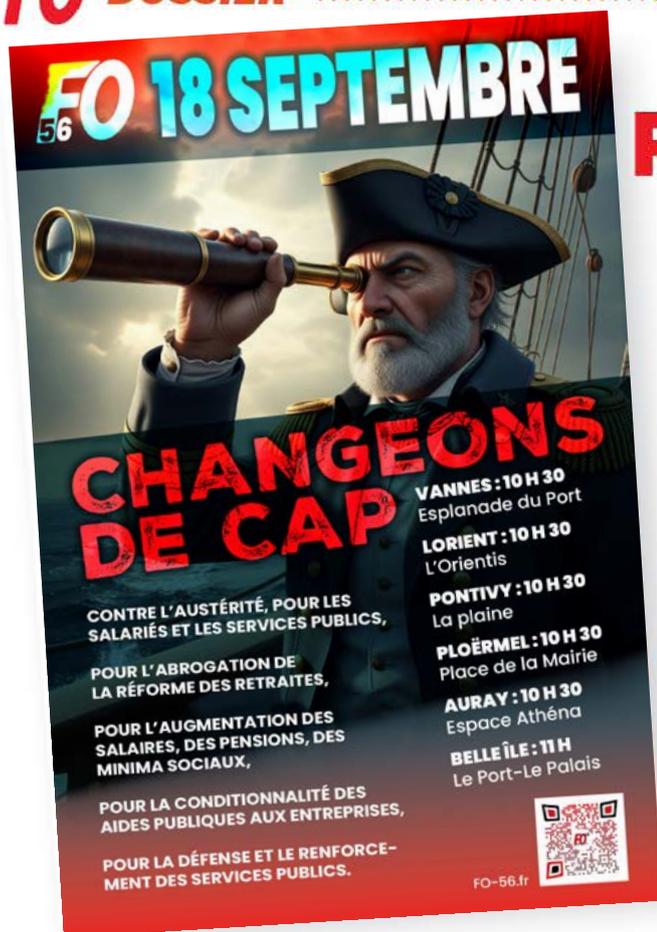
Elle se prépare. C'est pourquoi je vous invite partout où cela est possible de discuter avec vos collègues, camarades de cette question.

Comme le disait **Marc Blondel** **«La sécu vaut bien une grève (générale)»**.

Plus que jamais ces propos sont d'actualité. L'absence de premier ministre ne doit pas nous faire oublier le projet de Macron : faire payer son incurie aux travailleurs.

L'HEURE EST À LA MOBILISATION !

FO DOSSIER



Rompre avec ce non-se

Santé : les revenus des plus mod

Exposés depuis l'été, les projets du gouvernement, désormais démissionnaire, pour réduire les dépenses de la Sécurité sociale (nouvelles économies pour l'hôpital, doublement des franchises...) faisaient courir le risque d'un creusement des inégalités. Cela alors que rapporté à leurs revenus, l'effort des ménages pour leurs dépenses de santé est déjà très variable, et particulièrement fort pour les plus modestes, ainsi que le soulignait en août une étude de la DREES, la direction statistique des ministères sociaux. L'effort (qui ajouté aux cotisations sociales inclut le reste à charge, la mutuelle complémentaire, la CSG ou encore la TVA) représentait ainsi, en 2019, en moyenne, 15% du revenu des ménages, soit 6800 euros par an.

Les gros efforts des actifs et des retraités

Parmi le 1% des ménages qui assurent le plus fort taux d'effort (de 34% sur les revenus), on compte 76% de ménages modestes,

Productivité en baisse : les politiques publiques convoquées

Si il y a une amélioration depuis le début 2023 (au rythme annuel par tête de +1,3% indiquait en avril l'OFCE), la productivité en France (rapport entre la valeur ajoutée produite et le nombre de personnes employées) a fléchi entre 2019 et 2024, constatent toutes les études. « Une baisse de 8,5% par rapport à sa tendance pré-Covid », indiquait la Banque de France (BdF) en 2024. De plus en plus, le discours libéral sonne l'alarme de la compétitivité de l'économie et pointe du doigt les performances des travailleurs par rapport à leurs homologues européens.

Des raisons majeures depuis 2019

Or, pour les économistes, notant l'impact de la crise sanitaire, la baisse de la productivité, en rien dramatique ni étonnante, renvoie surtout à certains choix. Ainsi, les facteurs de baisse « traduisent davantage une orientation des politiques publiques en faveur de l'emploi (...) plutôt qu'une diminution du potentiel de création de richesse de la France », indique la BdF. « La politique de soutien à l'apprentissage apparaît comme le principal déterminant de l'affaiblissement de la productivité » depuis 2019, détaille l'OFCE. D'autres raisons majeures sont citées, notamment la politique de soutien aux entreprises, la baisse du coût du travail « principalement liée au retard d'indexation des salaires sur les prix », ou encore la baisse globale du chômage sur la période, « et ce qu'elle emporte en termes de profil des actifs ».

Valérie Forgeront

Entreprises : l'onéreux et inadapté soutien public

Dans le cadre de l'effort sur les finances publiques – près de 44 milliards d'euros – qu'envisageait pour 2026 le gouvernement Bayrou, les travailleurs étaient sévèrement visés. Contrairement aux entreprises, échappant une fois de plus à toute sollicitation. Or, celles-ci bénéficient d'aides publiques massives. En 2023, elles atteignaient 211 milliards d'euros, dont 88 milliards au titre des allègements de cotisations sociales, constatait en juillet le rapport d'une enquête sénatoriale. Celui-ci, pointant le manque de transparence et d'évaluation de ces aides, suggère, parmi vingt-six préconisations, qu'une entreprise rembourse certaines aides si elle délocalise son activité deux ans après en avoir bénéficié. Il recommande par ailleurs à l'État de diviser par trois d'ici 2030 le nombre des mesures (dépenses fiscales et subventions) qui sont accordées aux entreprises. Pour l'instant, l'exécutif a ignoré ces recommandations.

Fiscalité : les grands groupes, les grands gagnants

Tandis que l'arrivée de recettes supplémentaires doperait l'état des finances publiques, l'exécutif ne remet pas non plus en cause pour l'instant la fiscalité appliquée aux entreprises. Entre 2016 et 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS) a été abaissé de 33,3% à 25%, rappelle l'Insee. Sur la période, le taux « implicite » brut d'imposition (charge réelle de l'impôt pour les entreprises par rapport aux profits que génère leur activité) a lui reculé de 3,2 points, à 17,5% en 2022. La baisse de l'IS a beaucoup plus profité aux grandes entreprises qu'aux PME. Pour les premières, ce taux implicite a chuté de 5 points sur la période, s'établissant à 14,3% en 2022. Pour les PME, il n'a diminué que de 1,7 point, avec un taux de 21,4% en 2022.

Ariane Dupré

Les dangers qu'est l'austérité

Restes déjà fortement sollicités

dont des retraités, avec des restes à charge de 2400 euros par an. Plus largement, « les actifs en emploi sont surreprésentés » dans les ménages qui fournissent le plus d'efforts. « Ils constituent les trois quarts des ménages », indique la DREES, précisant que « pour les ménages très modestes, les taux d'effort sont plus proches entre actifs en emploi et retraités (15% et 14%) ». Par ailleurs, alors que ces derniers mois était remise en question la pérennité de certaines ALD, la DREES montre que les plus modestes sont aussi, souvent, les plus concernés par ces affections de longue durée. Au sein des ménages fournissant le plus fort taux d'effort pour les soins, dans 39% des cas (13 points de plus que dans l'ensemble des ménages), la personne la plus âgée est en ALD.

Ariane Dupré

Assurance chômage : toujours plus de précarité du fait des réformes

L'acharnement de l'exécutif à attaquer les droits des demandeurs d'emploi semble sans limites. Après la réforme de 2023 qui a notamment réduit de 25% la durée d'indemnisation par le biais de la contracyclicité, puis en 2024 une négociation budgétairement corsetée, les interlocuteurs sociaux ont de nouveau été invités en août dernier à se mettre autour de la table pour réaliser des milliards d'euros d'économies sur l'Assurance chômage. FO a décidé le 10 septembre de saisir le Conseil d'État pour contester la légalité de cette lettre de cadrage.

55 000 radiations par mois

Ces réformes impactent en premier lieu les plus précaires, contraints d'accepter un emploi généralement peu durable. En parallèle, les contrôles se renforcent et les radiations par France Travail augmentent : 55 000 en moyenne par mois en 2024, selon la Dares.

La situation est d'autant plus inquiétante qu'au deuxième trimestre 2025, le nombre d'inscrits à France Travail à la suite d'un licenciement économique a augmenté de 6,5% sur un an.

Quant au nombre de chômeurs, du fait de la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, il a augmenté de 6,6% sur un an pour la catégorie A (sans emploi), et de 4,1% pour les catégories A, B et C (activité réduite), selon la Dares. Le taux de chômage au sens du BIT, actuellement de 7,5%, devrait remonter à 7,7% fin 2025, selon l'Insee.

Clarisse Josselin

Les indicateurs d'une économie toujours atone

Alors que la France traverse une crise politique, la consommation des ménages, moteur de la croissance, reste en bème. Elle a encore baissé de 0,3% en juillet dernier, selon l'Insee. Quant à l'emploi salarié, il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2025 (+0,2%) après une quasi-stabilité au premier trimestre 2025 (-0,1%). L'emploi intérimaire connaît un léger réveil (+0,2%) mais qui fait suite à neuf trimestres consécutifs de baisse. Il se situe encore loin (-8,4%) de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Recul historique du niveau de vie

Côté salaires, les revalorisations seront moins élevées en 2025 que les années précédentes selon les prévisionnistes, du fait notamment d'un recul de l'inflation, à 0,9% en août dernier selon l'Insee. Or en 2023 et 2024, les hausses de salaire n'ont pas compensé la forte inflation, entraînant un recul historique du niveau de vie selon Mathieu Plane, économiste à l'OFCE, cité par le journal *Sud-Ouest*.

Dans ce contexte, les ménages qui le peuvent préfèrent, par sécurité, conforter leur épargne. Le niveau de celle-ci bat des records. Elle a encore progressé de 0,3 point au deuxième trimestre 2025, pour atteindre 18,9% du revenu disponible brut.

Clarisse Josselin

Retraités : le décrochage des pensions face à l'inflation

Envisagé pour 2026 par le gouvernement, désormais démissionnaire, le gel des pensions de base aurait conduit à une aggravation de la situation des retraités. Lesquels n'ont rien de nantis. Fin 2023, le montant moyen des pensions, tous régimes confondus, était de 1666 euros brut, soit 1541 euros net, selon une étude de la DREES parue fin juillet. Les récentes revalorisations n'ont pas su compenser l'inflation. Alors que celle-ci était de 3,7% sur la période allant de fin 2022 à fin 2023, la pension brute moyenne a augmenté de 2,4%, soit, en euros constants (intégration de l'inflation), une baisse de 1,2% souligne l'étude.

Le niveau de vie en baisse

Par ailleurs, la DREES fait un constat allant à l'encontre du discours gouvernemental tenu ces derniers mois. En 2022, indique-t-elle, « le niveau de vie médian des retraités est revenu à un niveau équivalent à celui de l'ensemble de la population, après lui avoir été supérieur pendant plus de quinze ans ». Ce niveau de vie, qui n'est donc pas supérieur à celui des actifs, serait encore impacté en cas de suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions et de gel du barème de la CSG, mesures qu'envisageait le projet de François Bayrou.

Ariane Dupré

Salaires dans le public : en finir avec un gel qui plombe l'attractivité des carrières

Les quelque 5,8 millions d'agents publics (fonctionnaires et contractuels) n'en peuvent plus d'être considérés par l'exécutif comme des « variables d'ajustement budgétaire ». Après des hausses minimales, inférieures à 1%, entre 2000 et 2010, les traitements indiciaires ont été gelés depuis 2011, hormis +0,6% en 2016 et 2017, puis en 2022 une hausse de 3,5% (avec une inflation à 5,2%) et en 2023 de 1,5% (avec une inflation à 4,9%).

Perte de pouvoir d'achat

Bilan de cette austérité salariale? Une perte de 31,5% de pouvoir d'achat sur la valeur du point en vingt-cinq ans, a calculé FO-Fonction publique, dénonçant le gel qui perdure en 2025. Annoncés le 15 juillet, les projets budgétaires du gouvernement, désormais démissionnaire, prénoient une

année blanche pour les dépenses publiques en 2026 (soit des dépenses gelées, non revalorisées de l'inflation) , et donc, entre autres, un gel salarial imposé (une nouvelle fois) aux agents. Une mesure pour le moins paradoxale alors que l'exécutif prétend s'inquiéter de l'effondrement de l'attractivité des carrières publiques. Illustrant la dégradation salariale, l'Insee indiquait fin juillet qu'en 2023, le salaire net moyen en euros constants a diminué dans le versant de l'État de 0,4% (-1,7% pour les fonctionnaires de catégorie B) après un recul de 2,2% en 2022. Dans la territoriale, ce salaire a diminué de 0,9% (-1,2% chez les fonctionnaires) après un recul de 1,1% en 2022. À l'hôpital, la baisse a été de 0,9% (-1,4% pour les fonctionnaires) après -0,4% en 2022. En mars, l'Insee avait par ailleurs souligné que le salaire net moyen dans la fonction publique était de 3,7% inférieur à celui du privé. **Valérie Forgeront**

Plus nécessaire qu'un alarmisme budgétaire, la hausse des recettes!

Mais que cessent les discours « alarmistes » sur l'état des finances publiques, déclarent des économistes de l'OFCE (l'Observatoire français des conjonctures économiques). Ils entraînent une perte de confiance, entre autres, des ménages, lesquels renforcent alors leur épargne et conséquemment moins. Conséquences : « moins de commandes pour les entreprises, donc moins d'emplois », indique l'Observatoire qui alertait au printemps contre le risque découlant d'un plan budgétaire très sévère, soit « des effets récessifs, sur le marché du travail, le chômage ou encore le pouvoir d'achat ».

L'effet établi de la « politique fiscale de l'offre »

Plus largement, l'OFCE soulignait en juillet dans une étude consacrée à la dégradation des finances publiques françaises, par rapport à celles de ses voisins, que celle-ci « n'est pas attribuable à une augmentation plus marquée des dépenses publiques (...), mais plutôt à une diminution significative des recettes publiques françaises (-1,6 point de PIB), tandis que celles-ci sont restées stables au sein de la zone euro ». Cela renvoie à « la poursuite de la stratégie de politique fiscale de l'offre engagée avec l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République en 2017 ». Une politique « comprenant notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés, la poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales et les réductions des impôts sur la production », et s'accompagnant, liste l'OFCE, de la suppression de l'impôt sur la fortune, de celle de la première tranche de l'impôt sur le revenu, mais aussi de la taxe d'habitation, de la

redevance audiovisuelle et de la défiscalisation des heures supplémentaires. Toutes ces réformes combinées ont conduit « à une diminution de 2,5 points de PIB du niveau des prélèvements obligatoires entre 2017 et 2024 ». **Valérie Forgeront**

La grande menace de l'exil fiscal désamorcée

L'augmentation de la fiscalité des très hauts patrimoines favorise-t-elle l'exil fiscal? Pas vraiment, selon une étude publiée par le Conseil d'analyse économique et signée de six économistes français. Leurs calculs suggèrent que, « si la fiscalité du patrimoine a bien un effet significatif sur l'exil fiscal, cet effet est relativement modeste, (...) de l'ordre de 0,1% à 0,2% de la population totale des hauts patrimoines ». De plus les effets sur l'activité économique à long terme demeurent faibles. Ainsi, une réforme qui augmenterait le taux effectif d'imposition des 1% de détenteurs de capital les plus riches de 5,2 points de pourcentage (pour 4 milliards d'euros de recette fiscale supplémentaire attendue) entraînerait, au plus, une perte de chiffre d'affaires pour l'économie française de 0,029%.

Lutter contre l'optimisation fiscale

Les auteurs notent toutefois que d'autres effets, plus importants, peuvent découler d'une réforme sur la fiscalité des hauts patrimoines. Des recherches, quoique peu nombreuses, révèlent en effet une augmentation des « comportements d'optimisation sophistiqués chez les très hauts patrimoines, ainsi que l'utilisation généralisée des lacunes du système d'information et de contrôle des déclarations de patrimoine à des fins d'évasion fiscale ». Pour être efficace, on comprend qu'une réforme de la fiscalité devrait donc s'accompagner d'une meilleure lutte contre l'optimisation fiscale et de l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP. Deux revendications portées de longue date par FO. **Sandra Déraillot**

108,6

MILLIARDS
DE PRESTATIONS
FAMILIALES

Versées par la CAF à près de 32 millions de personnes, les prestations familiales couvrent près d'un Français sur deux. La branche Famille est ainsi au cœur de la Sécurité sociale.

Elle ne se limite pas aux allocations : elle finance aussi les crèches, centres sociaux, aides au logement, et actions de soutien à la parentalité, facilitant la conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

Pourtant, depuis plus de 30 ans, cette branche est fragilisée : baisse de ses recettes (-15,4% entre 2014 et 2022), remplacement progressif de la cotisation par l'impôt, remise en cause du principe d'universalité (les allocations étant désormais soumises aux revenus), et sous-investissement dans les modes de garde.

L'effet de ces politiques : c'est un taux de natalité en berne avec 1,62 enfant par femme en 2024 soit le chiffre le plus bas depuis la seconde Guerre mondiale.

Pour FO, la branche Famille n'est pas une charge mais un investissement d'avenir ! C'est pour cette raison que FO revendique le retour d'un financement de la branche par la cotisation et la fin des diminutions de ses recettes, le retour du principe d'universalité des prestations, l'augmentation des minima sociaux et des allocations familiales ainsi qu'une véritable politique ambitieuse en matière de petite enfance.

100
EUROS

DE COTISATIONS :
À QUOI ÇA SERT ?

En France, les salariés, les entreprises, les particuliers employeurs et les travailleurs indépendants cotisent auprès de l'Urssaf pour financer le modèle social.

En 2024, l'Urssaf a recouvré 588,5 milliards dont 303 milliards de cotisations nettes auprès de 12,2 millions d'utilisateurs. Elle se charge ensuite de redistribuer ces cotisations à plus de 880 organismes pour financer notamment les prestations sociales auprès des assurés sociaux.

Pour 100 euros de cotisations :

- 38 euros vont à la maladie
- 29 euros vont à la retraite
- 9 euros vont à la famille
- 7 euros vont à l'Assurance chômage
- 7 euros vont à l'autonomie
- 3 euros au remboursement de la dette sociale
- 2 euros aux accidents du travail et maladies professionnelles
- 2 euros à la formation professionnelle
- 2 euros aux transports publics
- 1 euro aux aides au logements, invalidité décès, emploi des travailleurs handicapés,...

La cotisation incarne un modèle de solidarité intergénérationnelle, se distinguant de la charité publique ainsi que des modèles d'assistance financés par l'impôt.

Pour FO, il s'agit du salaire différé relevant de la mise en œuvre d'une devise « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins. »

48 %

DE COTISATIONS FINANCENT
NOTRE MODÈLE DE
PROTECTION SOCIALE

Les dépenses de la Sécurité sociale pour 2024 s'élèvent à 643 milliards d'euros, tandis que ses recettes atteignent 627 milliards d'euros, soit un déficit de 15 milliards d'euros.

Alors qu'elles représentaient plus de 90% du financement de notre modèle de protection sociale en 1990, la part des cotisations n'a cessé de diminuer au fil des années pour ne représenter aujourd'hui que 48%.

Les exonérations de cotisations, mais surtout leur substitution progressive par l'impôt (CSG, CRDS, taxe sur le tabac, TVA), sont les principales causes de ce basculement.

Cet affaiblissement de la cotisation n'est pas anodin : il fait craindre une étatisation de notre système de protection sociale, le faisant dériver d'un modèle de solidarité vers une logique de charité publique. Il rend également les budgets de l'État et de la Sécurité sociale interdépendants. Ainsi, en cas de crise majeure (épidémie, guerre,...), quel choix l'État opérera-t-il dans l'affectation des ressources si son propre solde budgétaire, déjà très dégradé, venait à se détériorer davantage ?

Cette évolution remet en cause les droits ouverts par les cotisations, ainsi que le droit de regard et de gestion confié aux représentants des travailleurs.

2

ADMINISTRATEURS FO
DANS LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DES CAISSES

Les ordonnances de 1945 prévoyaient une gestion des caisses par des conseils d'administration désignés. En octobre 1946, ces conseils deviennent élus à la proportionnelle, avec 75% de représentants des salariés et 25% des employeurs.

En 1967, les ordonnances Jeanneney instaurent le paritarisme (gestion conjointe à parts égales entre salariés et employeurs) dans les caisses, parallèlement à la création des régimes complémentaires et de l'Assurance chômage. FO s'en félicite alors, y voyant un rempart contre la politisation du système.

Mais cette autonomie s'est progressivement effritée. L'État a renforcé son contrôle, notamment via les ordonnances Juppé de 1996, instaurant des tutelles financières, de gestion et de légalité.

La réforme de 2004 marque un tournant : les conseils perdent leur pouvoir de décision au profit des directeurs, et le paritarisme est dilué dans une gouvernance centralisée, intégrant d'autres acteurs (mutuelles, associations) au nom d'une représentativité élargie, mais au détriment des représentants des travailleurs.

Aujourd'hui, deux administrateurs FO siègent dans chaque caisse, locale comme nationale. Ils y défendent, au nom des travailleurs, les fondements de notre modèle social.

FO

FORCE OUVRIÈRE
DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE



80
ANS

NAISSANCE DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE

En 2025, la Sécurité sociale fête ses 80 ans. Une vieille dame... qui n'a pourtant jamais été aussi moderne.

Créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle incarne depuis huit décennies une ambition forte : protéger chacun face aux aléas de la vie. Pilier de notre République sociale, elle est intimement liée à l'histoire de notre organisation. Ce sont, en effet, les futurs militants de la CGT-FO qui ont posé les fondations de la Sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Depuis 80 ans, la Sécurité sociale joue le rôle d'amortisseur de crises. Maladie, famille, retraite, accidents du travail, maladies professionnelles, perte d'autonomie : elle nous accompagne à chaque étape de la vie. Chacun y contribue selon ses moyens, chacun en bénéficie selon ses besoins.

Sans cesse attaquée, par ses détracteurs qui souhaitent la rendre plus étatique et moins solidaire, la Sécurité sociale a tenu bon. C'est en grande partie grâce à l'engagement constant de FO, qui milite chaque jour pour sa défense. Cet engagement s'exerce à tous les niveaux : confédéral, régional et départemental, notamment grâce à nos militants FO qui siègent comme administrateurs et conseillers dans toutes les caisses de Sécu.

1287

MORTS AU TRAVAIL

Chaque année en France, plus d'un millier de salariés meurent du simple fait d'exercer leur métier. En 2023, 759 salariés ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail, 196 à cause d'une maladie professionnelle, et 332 dans un accident de trajet. Soit un triste record de 1287 victimes « officielles ».

Derrière ces chiffres en constante augmentation depuis plusieurs années, ce sont des drames humains, des vies brisées et des familles endeuillées. S'ajoutent à cela des difficultés économiques et un véritable sentiment d'injustice dus à une indemnisation aujourd'hui inappropriée et insuffisante des ayants-droits.

Pourtant, ces morts ne sont pas une fatalité : la plupart des accidents et maladies auraient pu être évités par une meilleure prévention, une vigilance accrue des employeurs, et un respect strict des règles de santé et de sécurité. Il est temps que la prévention des risques professionnels devienne une véritable priorité nationale, loin d'un simple enjeu statistique.

2 À 3,6
MILLIARDS
D'EUROS

DE SOUS-DÉCLARATIONS
DES ACCIDENTS DU
TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES

La sous-déclaration consiste à ne pas déclarer un accident du travail ou une maladie professionnelle à la Sécurité sociale. Ce phénomène résulte souvent de pressions patronales ou d'une méconnaissance des droits par les salariés.

Les conséquences sont lourdes : les salariés perdent des droits, les employeurs sont déresponsabilisés et la branche Maladie supporte à tort des dépenses qui, relèvent de la branche AT-MP (qui pour rappel, n'est financée que par la cotisation patronale à la différence de la branche Maladie qui est financée par la cotisation patronale et salariale).

Lutter contre la sous-déclaration, c'est garantir une juste indemnisation, préserver l'équilibre des comptes sociaux et favoriser une meilleure prévention en responsabilisant les employeurs. Cela passe par une meilleure information des salariés, la formation des acteurs de terrain, des contrôles renforcés et, le cas échéant, des sanctions envers les employeurs défaillants.

80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : DÉCOUVREZ LE BOOK SÉCU 2025



Depuis sa création, en octobre 1945, la Sécurité sociale est un pilier du modèle social français. Elle incarne une promesse : celle d'un accès aux soins pour tous, d'une protection face aux aléas de la vie, d'une solidarité active. Mais cette promesse est aujourd'hui mise à l'épreuve.

Entre modernisation et héritage : un système à préserver

Une enquête* menée par Ipsos pour le Groupe VYV et la Fondation Jean-Jaurès, met en lumière la relation ambivalente des Français avec la Sécurité sociale. Si elle reste un pilier essentiel du modèle social français, des interrogations persistent quant à sa soutenabilité. Le déséquilibre structurel entre recettes et dépenses inquiète les Français. 88 % d'entre eux pensent que la Sécurité sociale ne pourra plus se financer correctement dans le futur, 86 % anticipent des remboursements croissants et 64 % redoutent de ne plus avoir les moyens de se soigner.

Face à ces constats, les Français identifient plusieurs axes de réformes prioritaires : 91 % réclament une lutte renforcée contre la fraude, 85 % le maintien d'une couverture universelle sans distinction de revenus et 82 % estiment qu'il faut mettre davantage l'accent sur la prévention. Entre attache-

ment profond et inquiétudes sur sa pérennité, les Français expriment une volonté claire : préserver l'universalité du système, renforcer la prévention et assurer l'équité.

Un équilibre à trouver entre réformes et préservation du modèle

Notre système de protection sociale repose sur une complémentarité entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires, et garantit un large accès aux soins pour la population française. Depuis plusieurs années, il est impacté par de nombreuses réformes avec des dispositifs tels que la protection universelle maladie, l'adossement au régime général, l'évolution de la télémédecine, le 100 % santé ou encore les lois de financement de la Sécurité sociale annuelles de plus en plus prégnantes.

Le Groupe VYV, grâce à ses différents savoir-faire, complète ce dispositif en développant chaque jour des solutions concrètes pour

ses assurés, entreprises comme particuliers, pour une santé accessible à tous et solidaire.

Book Sécu : les essentiels de la Sécurité sociale

Dans ce contexte d'évolutions permanentes, nous souhaitons vous donner accès au Book Sécu, document de référence sur le fonctionnement de la Sécurité sociale. Cet outil, mis à jour pour 2025, prend en compte les dernières évolutions réglementaires.

Retrouvez les essentiels de la Sécurité sociale à travers 7 chapitres :

- **l'origine et l'organisation des régimes de Sécurité sociale ;**
- **l'Assurance maladie ;**
- **l'arrêt maladie ;**
- **l'assurance maternité-paternité ;**
- **les accidents du travail et les maladies professionnelles ;**
- **l'assurance invalidité ;**
- **l'assurance liée au décès.**

* « Les Français et la Sécurité sociale d'aujourd'hui et de demain », mars 2025.

➤ **Accédez au Book Sécu 2025**



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS

2026 - Calendrier des formations organisées par le CFMS

	Date début	Date fin	Intitulé du stage	Région	UD	Lieu du stage
3	Lun 12-janv	Ven 16-janv	FO 1er niveau	Bretagne	56	MORBIHAN
12	Lun. 16-mars	Ven. 20-mars	Fonct. et com. du syndicat	Bretagne	56	MORBIHAN
18	Mar 28-avr	Jeu 30-avr	Connaître ses droits	Bretagne	56	MORBIHAN
36	Mar 01-sept	Jeu 03-sept	Savoir négocier	Bretagne	56	MORBIHAN
40	Lun 28-sept	Ven 02-oct	FO 1er niveau	Bretagne	56	MORBIHAN
42	Lun 12-oct	Ven 16-oct	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Bretagne	56	MORBIHAN
48	Lun 23-nov	Ven 27-nov	Comité Social et Economique	Bretagne	56	MORBIHAN
49	Mar 01-déc	Jeu 03-déc	Connaître ses droits	Bretagne	56	MORBIHAN
4	Lun 19-janv	Ven 23-janv	Fonct. et com. du syndicat	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
7	Lun 09-févr	Ven 13-févr	FO 1er niveau	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
19	Mar 05-mai	Jeu 07-mai	Connaître ses droits	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
25	Lun 15-juin	Ven 19-juin	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
41	Mar 06-oct	Jeu 08-oct	Savoir négocier	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
45	Lun 02-nov	Ven 06-nov	Comité Social et Economique	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
49	Lun 30-nov	Ven 04-déc	FO 1er niveau	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
4	Lun 19-janv	Ven 23-janv	FO 1er niveau	Bretagne	29	FINISTERE
11	Lun 09-mars	Ven 13-mars	Fonct. et com. du syndicat	Bretagne	29	FINISTERE
18	Mar 28-avr	Jeu 30-avr	Savoir négocier	Bretagne	29	FINISTERE
19	Mar 05-mai	Jeu 07-mai	Savoir négocier	Bretagne	29	FINISTERE
27	Mar 30-juin	Jeu 02-juil	Connaître ses droits	Bretagne	29	FINISTERE
38	Lun. 14-sept	Ven. 18-sept	FO 1er niveau	Bretagne	29	FINISTERE
7	Lun 09-févr	Ven 13-févr	FO 1er niveau	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
11	Lun 09-mars	Ven 13-mars	Comité Social et Economique	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
14	Lun. 30-mars	Ven. 03-avr	Fonct. et com. du syndicat	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
22	Mer 27-mai	Ven 29-mai	Savoir négocier	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
23	Lun 01-juin	Ven 05-juin	FO 1er niveau	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
39	Lun. 21-sept	Ven. 25-sept	FO 1er niveau	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
43	Mar 20-oct	Jeu 22-oct	Connaître ses droits	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE
45	Lun 02-nov	Ven 06-nov	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Bretagne	35	ILLE ET VILAINE



MANIF

10 SEPTEMBRE 2025

Lorient :

2500 manifestants

Vannes :

1100 manifestants

Pontivy :

600 manifestants





Lorient :
6000 manifestants
Vannes :
2000 manifestants
Pontivy :
1000 manifestants
Auray :
500 manifestants
Ploërmel :
500 manifestants

MANIF

18 SEPTEMBRE 2025



Citad cgt FO cfc cfc Solidaires
 Les sacrifices pour le monde du travail, ça n

CHANGÉONS DE CAP
 CONTRE L'AUSTÉRIÉTÉ
 SALAIRES - RÉTRAITES
 SÉCURITÉ SOCIALE ET PROTECTORIALE
 SERVICE PUBLIC
 ON NE LÂCHERA PAS

COURS 35H
 DEVOIRS 20H
 RÉGIMÈRES STAGES 5H
 = 55H SEMAINES
 PAR PRO EN COLÈRE

LIBRE COMME
 L'ART
 PAYSAN

NOT ALL MEN
 BUT ALL

NOS DIPLOMES
 MÉRITENT UN
 AVENIR



MANIF

2 OCTOBRE 2025

Lorient :

1500 manifestants

Vannes :

460 manifestants

Pontivy :

300 manifestants

Auray :

250 manifestants

Ploërmel :

190 manifestants

Belle-île :

60 manifestants



FO
56

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 09:00 À 12:00
DE 13:30 À 17:30

02 97 37 66 10
CONTACT@FO56.FR

3 BOULEVARD COSMAO DUMANOIR
56100 LORIENT

WWW.FO-56.FR



SOYEZ RUSÉ

Adhérez
à un syndicat
Libre & Indépendant





Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
sumh.fo@fosps.com

Paris le 30 septembre 2025,

Une pluie d'enquêtes administratives, de suspensions à titre conservatoire et de sanctions contre les médecins hospitaliers, s'abat sur la profession. Il semblerait qu'une consigne nationale ait été donnée aux directeurs d'hôpitaux : « Coupez toutes les têtes qui dépassent » en est le mot d'ordre.

L'abus de pouvoir du directeur d'**Annemasse** qui suspend l'activité d'un chirurgien sur des Évènements Indésirables non traités ; le directeur de **Senlis** qui remanie lui-même le planning contre l'avis d'une consœur gynécologue cheffe de service pour gérer un différend avec d'autres personnels ; les pressions iniques sur les collègues en anatomopathologie pour externaliser les activités à **Dax, Grenoble, Toulon...** ; l'ancien directeur du GHT de **Verdun** qui suspend 3 chirurgiens renommés et un cadre supérieur avant de partir, pour « se venger » ; le directeur du GHEF (Hôpital Est Francilien) qui réclame les primes des PADHUE pour de colossales sommes sur plusieurs années ; le directeur de la **clinique Pasteur de Valence** qui vient physiquement au bloc opératoire, avec deux videurs, attraper le chirurgien vasculaire président de la CME pour lui interdire d'opérer ; la **directrice du Centre Hospitalier Pierre Oudot** (Bourgoin-Jallieu) qui s'en prend violemment aux anesthésistes contre l'avis de la cheffe de service et qui saisit le chef de la réanimation au sortir de la garde pour l'assigner aux urgences ; le **directeur du CHIC de Créteil** qui suspend un psychiatre sur la base de rumeurs et contre toute évidence d'un quelconque comportement infractionnel ; le directeur de Verneuil-sur-Avre qui suspend sans vergogne sur la base de rapports fautifs ; le **directeur de Carcassonne** qui attaque un urgentiste au lieu de le défendre ; le **directeur d'Ambert** qui attaque notre valeureux confrère généraliste qui s'oppose à un protocole de filiarisation des fractures de l'extrémité supérieure du fémur ; la **directrice du CHU de Montpellier** qui suspend les chefs de service pour des motifs fallacieux ; le **directeur de Saint Jean de Maurienne** qui abuse de son pouvoir avant d'être lui même placardisé à Modane ; la **directrice du CHU de Grenoble** qui menace un chef de service par écrit pour des propos puis retire sa menace sous pression du bureau de CME ... on voit que le **directeur d'ARS Grall** et ses méthodes ont fait, malheureusement, des petits.

Lorsque des médecins ont un comportement infractionnel ou délictuel (cela peut exister) les dirigeants hospitaliers se montrent souvent incapables de traiter le problème, couvrant volontiers des opérateurs qui rapportent de l'argent en termes de T2A. On a vu cela à **Voiron, au Puy en Velay, à Aubagne, à Cahors, à Paris...**

Nous serions complices de cette orientation si nous restions silencieux.

Nous réclamons le retour aux services, la suppression des pôles. Un financement qui permet les embauches et les ouvertures de lits avec des CME élues démocratiquement, mandatées dans cet objectif et non dans un objectif d'accompagnement du directeur.

Un droit de veto pour exercer un vrai pouvoir décisionnel médical doit être rétabli.

Ces **agissements** sont rendus possibles par la loi HPST qui donne tous les pouvoirs de jugements et d'action aux directions. L'arsenal répressif de cette loi et une juridiction d'exception sans possibilité de contradictoire pour les médecins, font partie intégrante de cette marche à la décrédibilisation de la parole médicale. Les directions d'hôpitaux en usent et abusent.

Pour l'exercice libéral, les délits statistiques sur les quotas d'arrêt de travail, les mises sous objectif ou sous entente préalable par les directeurs de caisse, œuvrent comme à l'hôpital, à la disqualification de l'acte médical.

Délégué tantôt aux IPA, à l'IA, ou aux pharmaciens, l'acte médical subit une disqualification également lors des téléconsultations sans examen clinique.

Une mise sous tutelle du Service Médical par la caisse nationale d'assurance maladie vient étouffer l'indépendance dans les évaluations des besoins réels des patients en cours d'indemnisation pour arrêt maladie. Cette manœuvre passée sous silence est une des pires attaques contre le droit aux soins.

Ces attaques dirigées contre la pratique en médecine de cabinet comme en médecine hospitalière illustrent une politique voulue et appliquée de disqualification des praticiens. Pour en finir avec la Sécurité sociale, pour détourner l'argent vers les dépenses militaires et la marche à la guerre (cf circulaires Vautrin), pour libérer le marché de la santé et l'ouvrir au secteur privé spéculatif, il faut neutraliser les médecins. **Hors** le principe fondamental de la Sécurité sociale est que chacun reçoit selon ses besoins, et il repose sur l'acte médical diagnostic et thérapeutique, acte sécurisé par une indépendance médicale absolue.

Reposant sur les cotisations (qui ouvrent un droit), ce système est le seul qui permette un tel niveau de qualité des soins. Une médecine, la même pour tous, est la meilleure garantie du haut niveau des soins.

Affaiblir, neutraliser, supprimer l'échelon médical permet d'appliquer une politique de santé dans une enveloppe fermée. L'instrumentalisation des autres professions indispensables que sont les infirmiers, les pharmaciens, les kinésithérapeutes, et *cætera*, les détournant de leur cœur de métier pour exercer des prérogatives médicales, en s'appuyant sur un chantage financier indigne, ne trompe personne. Ne devrait tromper personne.

La majorité des médecins, en ville comme à l'hôpital, continue à exercer la médecine selon les règles de la déontologie et de l'indépendance médicale. La grande majorité des pharmaciens, des infirmiers, des soignants, souhaitent participer à l'accès aux soins de chacun dans le cadre de ses compétences, dans le cadre de sa formation.

Pour le maintien de l'accès aux soins pour chacun où qu'il se trouve sur le territoire national, les professionnels de santé, dans le cadre de la médecine une et indivisible, se retrouveront lors de la Marche Blanche du 4 octobre 2025.

Nous y serons présents, pour un accès aux soins s'appuyant sur des professions médico-sociales indépendantes et respectées dans leurs conditions matérielles et morales d'exercice, pour la défense de la Sécurité sociale selon les principes de l'ordonnance du 4 d'octobre 1945 : A chacun selon ses moyens (ils existent) pour chacun selon ses besoins (c'est possible, plus que jamais).

Rejoignez le cortège derrière les drapeaux du SNMH FO ou n'importe où dans la manifestation.

Contact presse : 06 10 59 28 35 DEPART 14h Panthéon



Dr Cyril Venet
Secrétaire général SNMH FO



NOUVEAU

SNMH-FO LANCE SON NOUVEAU SITE INTERNET (snmhfo.fr) ET RENFORCE SA PRÉSENCE NUMÉRIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.



Communiqué de presse

Tombola, appels aux dons par des enfants, « emprunt citoyen »... L'hôpital public mérite mieux que la charité !

Alors que la France se targuait, autrefois, de posséder le meilleur système de santé au monde, l'hôpital public est aujourd'hui contraint de tendre la main pour survivre, pour développer des activités ou même réouvrir des lits. Prêts citoyens, appels aux dons, mécénat d'entreprise ou tout autre dispositif de « tombola », voilà désormais à quoi se résume une part du financement de nos hôpitaux publics. De la solidarité à la charité, nous assistons à un retour en arrière inacceptable et sans précédent. Au XVIIIe siècle, les malades pauvres étaient pris en charge dans des hôpitaux financés par la charité.

En 2025, l'histoire semble se répéter : ainsi lors du dernier conseil de surveillance du CH de Saint-Nazaire, le syndicat FO a exprimé son opposition ferme au mécénat dans l'hôpital public. De même pour ouvrir 22 lits, l'hôpital d'Évreux a lancé un emprunt citoyen à hauteur de 100 000 € et là encore, le syndicat FO s'est immédiatement insurgé contre cet emprunt. En 2023, c'était l'hôpital européen Georges-Pompidou qui lançait un appel aux dons sur les réseaux sociaux pour « s'offrir » ... un scanner !

Le cynisme est allé encore plus loin au CHU de Nantes avec un appel aux dons auprès des usagers les plus jeunes pour devenir des « super héros de la santé » en les incitant à s'adresser à « leurs parents, amis, commerçants de quartier... » pour faire un don en contrepartie de « points de vie » et ainsi gagner des cadeaux et financer « du matériel pour les équipes soignantes » et « des projets de recherche qui sauvent des vies ». Pour FO, la boucle est bouclée et nous laissons à chacun les interprétations et les conséquences de ce message envoyé à notre plus jeune génération, qu'elle se sente insidieusement contrainte à participer à cette charité monétisée...ou qu'elle ne puisse le faire...

Déjà en 2022, le CH de Fréjus-Saint-Raphaël faisait un appel aux dons afin de financer du matériel médical. Cette liste est non exhaustive mais ces quelques exemples sont des révélateurs extrêmement inquiétants et symptomatiques de l'abandon par l'État du service public hospitalier.

Notre système de santé en serait donc réduit à des cagnottes Leetchi ?

Ce dispositif, présenté comme un « plus » éthique ou solidaire, n'est en réalité que le reflet d'un désengagement massif de l'État et d'une politique d'austérité menée depuis plus de trente ans.

Depuis des années la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé (FO-SPSS), dénonce un plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) notablement insuffisant, accompagné par un Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) qui étrangle financièrement les établissements de santé. Cette asphyxie budgétaire provoque ainsi les fermetures de lits, les restructurations, les privatisations, les mutualisations, les externalisations et les suppressions de postes que nous n'avons de cesse de dénoncer.

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoires@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS



Communiqué de presse

Par ailleurs, la tarification à l'activité (T2A) mise en œuvre depuis 2004, est venue compléter ce dispositif pour que l'hôpital public soit géré comme une entreprise privée, alors qu'il devait avoir pour seul objectif de répondre aux besoins de la population. Forte de ces constats, la Fédération FO-SPSS condamne également une gestion purement comptable au détriment de la santé publique.

La Fédération FO-SPSS exige un PLFSS à la hauteur des besoins de l'hôpital public, elle dit NON au mécénat et à la privatisation rampante de l'hôpital public.

Cette politique conduit à des défauts de prise en charge, des effectifs insuffisants, des fermetures de lits, des conditions de travail de plus en plus désastreuses et des patients laissés sur des brancards.

Comment en est-on arrivé là ?

Depuis les années 1980, les gouvernements successifs ont progressivement marchandisé la santé :

- En 1983, les hôpitaux entrent dans une logique d'enveloppes budgétaires fermées ;
- En 1991, la loi Évin autorise les préfets à fermer des lits ;
- En 2007, le plan Hôpital 2007 transforme les hôpitaux en entreprises devant prouver leur rentabilité ;
- En 2009, la loi HPST renforce le pouvoir des ARS, plaçant les décisions de santé sous la tutelle administrative et comptable mettant les établissements en compétition.

Résultat : 100 000 lits fermés entre 2000 et 2025, un personnel épuisé, un effondrement de l'attractivité, et des services d'urgence en crise permanente.

La Fédération FO-SPSS dit STOP à la mendicité !

Pour cela, la Fédération FO-SPSS exige :

- Un PLFSS à la hauteur des besoins de la fonction publique hospitalière ;
- L'abrogation de la tarification à l'activité (T2A) et de l'ONDAM ;
- Un financement pérenne et solidaire de l'hôpital public par la Sécurité sociale ;
- La revalorisation des carrières hospitalières et le recrutement massif de personnels ;
- L'augmentation des traitements et salaires ;
- Le refus du mécénat et des prêts citoyens, qui institutionnalisent la mendicité hospitalière ;
- La reconquête d'un service public de santé digne de ce nom, au service des citoyens.

Pour la Fédération FO-SPSS, l'hôpital public n'a pas besoin de charité. Il a besoin de moyens humains et financiers pour accomplir ses missions.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 15 octobre 2025

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

L'AFOC 56 AU PLUS PRÈS DES LOCATAIRES



CAFÉ DES LOCATAIRES

VANNES

**Le 3 octobre
à Ménimur**

**Le 10 octobre
à Kercado**



FIBRE OPTIQUE POUR TOUS : LES AIDES DE L'ÉTAT POUR UN RACCORDEMENT SANS ACCROC

Face aux difficultés techniques et financières qui peuvent entraver le raccordement à la fibre optique, l'État a mis en place des dispositifs d'aide pour garantir à tous les Français un accès au très haut débit. Que vous soyez un particulier ou une petite entreprise, des solutions existent pour vous accompagner dans cette transition numérique devenue indispensable avec la fermeture progressive du réseau cuivre.

Une nouvelle aide pour les raccordements complexes

Depuis le 1er septembre 2025, une nouvelle aide financière est disponible pour les ménages et les très petites entreprises (TPE) confrontés à un échec de raccordement à la fibre en raison de travaux nécessaires sur leur propriété privée. Cette mesure vise à prendre en charge une partie des coûts liés à des obstacles techniques tels qu'un fourreau bouché, un regard introuvable ou un câblage complexe en partie privée.

Pour qui ?

- Les particuliers, pour leur résidence principale.
- Les très petites entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros).

Quelles conditions ?

Pour bénéficier de cette aide, il est indispensable qu'un premier échec de raccordement par un technicien ait été constaté. De plus, le logement ou le local professionnel doit être situé dans l'une des 3 136 communes concernées par les premières phases de fermeture du réseau cuivre. Des conditions de ressources pourront également être appliquées, bien que les plafonds devraient permettre de couvrir une large partie des foyers concernés.

Quel montant ?

L'aide est forfaitaire et dépend de l'ampleur des travaux à réaliser, classés en trois catégories : «faible ampleur», «ampleur moyenne» et «gros travaux». Les montants précis seront définis par un arrêté à paraître. L'objectif

est de ne laisser aucun foyer sur le bord de la route numérique pour des raisons financières.

Comment en bénéficier ?

La démarche se veut simple. Pour les particuliers, un système de coupon est mis en place. Après validation de leur éligibilité, ils recevront un bon à remettre à l'entreprise de leur choix pour la réalisation des travaux, sans avoir à avancer de frais. Les TPE, quant à elles, doivent avancer les frais et se feront ensuite rembourser.

Le dispositif «Cohésion Numérique des Territoires»

Pour les foyers qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique, le dispositif «Cohésion Numérique des Territoires» reste en vigueur. Cette aide, pouvant aller jusqu'à 300 euros (et même 600 euros sous conditions de ressources), permet de financer l'installation d'une solution alternative pour accéder au très haut débit, comme la boucle locale radio, le satellite ou la 4G fixe

Ce dispositif s'adresse aux zones où aucune offre de fibre n'est disponible et garantit un accès internet performant en attendant le déploiement complet du réseau.

Pourquoi ces aides sont-elles cruciales ?

La généralisation de la fibre optique est un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires et l'égalité des chances. Avec la fin programmée du réseau cuivre (ADSL), il est impératif que chaque foyer et chaque entreprise puisse basculer vers le très haut débit sans que le coût du raccordement final ne constitue un frein.

Ces aides de l'État sont donc un levier essentiel pour réussir cette transition et éviter une fracture numérique. Avant d'engager des démarches, l'AFOC conseille de vérifier son éligibilité à la fibre optique auprès des différents opérateurs et de se renseigner sur les dispositifs d'aide disponibles dans sa commune.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

Pour la couverture de votre prêt immobilier, bénéficiez de tarifs ultra compétitifs.



Vous êtes en train de faire l'acquisition d'un bien immobilier ? Vous êtes déjà propriétaire et souhaitez choisir une assurance emprunteur moins chère que celle de votre banque ?

Faites un devis auprès de Malakoff Humanis pour savoir combien vous pouvez économiser !

Une offre permettant de réaliser des économies significatives

- Un produit Malakoff Humanis géré par une équipe d'experts,
- un tarif très compétitif avec des garanties protectrices qui répondent aux exigences bancaires,
- un parcours de souscription 100% digital, simple et rapide.

Un accompagnement personnalisé

- Un téléconseiller expert dédié vous accompagnera de A à Z,
- une parfaite maîtrise des processus de changement d'assurance,
- la prise en charge de la résiliation.

Exemple d'économies :

Un couple de 42 et 40 ans, non-fumeurs, composé d'un salarié non-cadre et d'une employée de bureau, a contracté un prêt de 214 824 € sur 297 mois pour sa résidence principale.

Grâce à l'offre Assurance emprunteur de Malakoff Humanis, il a pu réaliser **une économie de 15 000 €.**



Obtenez votre tarif et souscrivez en ligne



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

LECORNU, LE PS, LA CFDT

Sébastien Lecornu a présenté à l'Assemblée nationale, ce 14 octobre, son discours de politique générale. Comme ses prédécesseurs, le Premier Ministre a évoqué un changement de méthode, une volonté d'écoute et de dialogue ... En dehors du ballet incessant des ministres qu'est ce qui a changé depuis 2023 ? Rien !

La preuve en est, dans son discours de politique générale, il n'a eu cesse de reprendre à son compte le dogme maastrichien :

Réduction des déficits, désendettement de la France...et de proposer un plan d'économies non plus fixé à 44 milliards comme l'avait fait son prédécesseur mais à 33 milliards !

A Force Ouvrière Morbihan nous ne cessons de dire que cette dette, n'est pas celle des travailleurs et qu'ils n'ont donc pas question de se laisser dépouiller !

En cela Lecornu n'est pas différent de ses prédécesseurs. **Il a la ferme intention de faire payer les travailleurs** (cf. détail du plan Lecornu page précédente)

Afin de tenter de durer, en évitant que le PS vote une motion de censure contre lui, Le premier Ministre propose de suspendre la réforme des retraites Borne jusqu'aux élections présidentielles.

Cette proposition est accompagnée de l'organisation d'une conférence sociale sur les retraites et le travail, dont l'objectif, est : « gérer le régime » par les organisations syndicales et patronales, de travailler à la mise en œuvre de la retraite par points, de la capitalisation, mesures qui conduiront inexorablement les salariés à devoir travailler plus longtemps.

Au travers de cette annonce, le premier ministre fait un clin d'œil appuyé à la CFDT qui, à son habitude s'empressera de quitter l'intersyndicale et reniera sa parole.

En 2023, la revendication de l'intersyndicale était **l'abrogation de la réforme des retraites et non sa suspension !**

Pour mémoire, rappelons que FO est opposée à la retraite par points, à cela 3 raisons essentielles : Le calcul de la retraite se fera sur l'intégralité de la carrière et non sur les 25 meilleures années.

Ce qui en diminuera le montant. Un tel choix mettrait à mal la solidarité intergénérationnelle, les fonds collectés dans le cadre de ce type de retraite seraient investis en bourse avec tous les risques que ce type de placement peut comporter.

La CFDT promotrice de ce modèle essaie de nous faire croire que ce sont les organisations syndicales et patronales qui, de manière paritaire, fixeront la valeur du point. Faux !

C'est à l'Assemblée nationale que celle-ci sera déterminée. À ceux d'entre vous qui ne verrait pas l'entourloupe, je rappelle cette citation de François Fillon, le 10 mars 2016 devant les patrons : **« le système (de retraite) par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions ».**

PLUS QUE JAMAIS, MÊME SI CELA EST DIFFICILE, IL NOUS APPARTIENT À NOUS, MILITANTS FO D'EXPLIQUER LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ET TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR L'ORGANISATION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE.

PIERRICK SIMON

LE PLAN DE LOI DE FINANCES 2026 C'EST ÇA :

1. **Gel des prestations sociales et pensions de retraite** puis sous-indexation de 0,4 points pour les années suivantes à partir de 2027,
2. **Contribution de 50€** pour toute procédure civile ou prud'homale (financement de l'aide juridictionnelle, lutte contre les recours abusifs),
3. **Abattement de 10 %** sur les retraites remplacé par un forfait de 2000€,
4. **Cumul emploi-retraite** : écrêtement de la pension à 100% des revenus avant 64 ans; entre 64 et 67 ans, écrêtement à 50 %; après 67 ans, cumul intégral libre,
5. **Inégalités de retraite hommes-femmes** : prise en compte des majorations de durée d'assurance pour enfant (maternité, éducation, adoption et congé parental) en tant que périodes réputées cotisées pour l'ouverture de droit à retraite anticipée pour carrière longue dans la limite de deux trimestres; et calcul du salaire annuel moyen des femmes sur la base des 24 meilleures années de carrière pour les mères d'un enfant, et des 23 meilleures années de carrière pour les mères de deux enfants et plus (mesure issue du conclave),
6. **3119 fonctionnaires en moins**,
7. Reconduction partielle de la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises ,
8. **Contribution sur les hauts revenus pendant 1 an**,
9. Instauration d'une taxe sur les holdings patrimoniales,
10. **Progression des dépenses de santé** limitée à 1,6 % (ONDAM 265 mds),
11. Objectif de **réduction du budget de la Sécurité sociale** : 17,5 milliards d'euros ,
12. **Recouvrement renforcé pour les créances sociales** ,
13. **Contribution de 8 % sur les compléments de salaires versés par les CSE**,
14. **Gel des seuils de CSG** sur les revenus de remplacement,
15. 5,7 mds de compensation des **exonérations de Sécu**,
16. **16,4 mds d'amortissement de la dette sociale par la Cades**,
17. **Nouveau dispositif de prévention des affections de longue durée avec saisine** de la Haute autorité de santé pour étudier des critères d'admission au régime ALD,
18. **Suppression des règles dérogatoires en matière d'indemnités journalières** aujourd'hui permises par le régime d'ALD dites « non exonérantes »,
19. **Obligation d'alimenter le dossier médical partagé**,
20. **Simplification des conditions requises pour la reconnaissance de maladie professionnelle** : renvoi en décret en Conseil d'Etat des modalités de diagnostic,
21. Congé supplémentaire de naissance de 1 à 2 mois,
22. **Suppression l'exonération de cotisations salariales des apprentis**,
23. **Limitation de la durée des arrêts maladie**, la durée d'indemnisation des arrêts pour accident ou maladie pro' et suppression de la visite de reprise lors du retour de congé maternité,
24. **Doublement des franchises médicales**,
25. **Déduction des indemnités versées par les assurances** et fonds d'indemnisation de l'allocation personnalisée d'autonomie et les prestations de compensation du handicap,
26. **Hausse de 10 points de la contribution sur les indemnités de rupture conventionnelle...**

FO
56

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 09:00 À 12:00
DE 13:30 À 17:30

02 97 37 66 10
CONTACT@FO56.FR

3 BOULEVARD COSMAO DUMANOIR
56100 LORIENT

WWW.FO-56.FR



MARRE D'ÊTRE TROMPÉ

Adhérez
à un syndicat
Libre & Indépendant



RÉUNION FGTAFO

AVEC LAURENT RESCANIÈRES SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTA-FO
ET RICHARD ROZE SECRÉTAIRE FÉDÉRAL FGTA-FO
LE 21/10/2025



HOMMAGE À PASCAL LE CADRE LE 21/10/2025

